

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Observatoire économique de l'achat public

Comité exécutif

Décision n° 2010 – 03

Vu l'arrêté du 10 novembre 2005 modifié pris en application de l'article 130 du code des marchés publics et relatif à l'observatoire économique de l'achat public,

Vu l'arrêté du 28 août 2006 modifié pris en application de l'article 132 du code des marchés publics, relatif aux groupes d'étude des marchés de l'observatoire économique de l'achat public

Le comité exécutif de l'observatoire économique de l'achat public,

Décide :

Le groupe d'étude des marchés (GEM) « Ascenseurs » et le groupe d'étude des marchés « Chauffage et Climatisation » sont fusionnés.

Le nouveau groupe d'étude des marchés prend le nom de GEM « Aménagements et équipements durables dans le bâtiment », relatif aux ascenseurs et équipements de climatisation, à la signalétique, à l'accessibilité des bâtiments, à l'éco-lumière et aux travaux de performance énergétique.

M. Patrick LEVASSEUR est nommé président du GEM Aménagements et équipements durables dans le bâtiment.

Fait à Paris, le **31 MAI 2010**

La directrice des affaires juridiques
Présidente du comité exécutif
de l'observatoire économique de l'achat public



Catherine Bergeal